

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juin 2025
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 juin 2025, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint la note de cadrage relative au débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur le thème « Pauvreté, sous-développement et conflits : incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales », qui sera organisé le 19 juin 2025 par la délégation du Guyana, qui assure la présidence du Conseil pour le mois de juin 2025 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice et Représentante permanente
de la République coopérative du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Carolyn **Rodrigues-Birkett**



Annexe à la lettre datée du 2 juin 2025 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage relative au débat public de haut niveau du Conseil de sécurité qui se tiendra le 19 juin 2025 sur le thème « Pauvreté, sous-développement et conflits : incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales »

Introduction

Le 19 juin 2025, le Guyana, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, organisera un débat public de haut niveau sur le thème « Pauvreté, sous-développement et conflits : incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales », qui s'inscrit dans la droite ligne de la thématique qu'il a retenue pour sa présidence, à savoir « Forger des partenariats pour la paix et la prospérité ».

Il est largement admis qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement durable, ni de développement durable sans paix. Le Conseil de sécurité lui-même a souligné que sécurité et développement sont étroitement liés et interdépendants et sont des conditions essentielles d'une paix durable¹. En outre, on s'accorde généralement à considérer que de nombreux conflits sont directement liés à un développement inadéquat, qui est souvent le résultat d'une extrême pauvreté, d'inégalités de distribution, d'un manque de possibilités d'emplois et d'infrastructures médiocres.

Le débat a pour objet d'examiner plus avant la relation entre le développement durable et la paix et la sécurité internationales, afin d'appeler l'attention sur les questions essentielles auxquelles le Conseil de sécurité devrait s'intéresser dans ce contexte et de cerner les domaines dans lesquels il peut veiller à ce que ses débats, ses décisions et ses mandats cadrent avec les décisions et engagements pris précédemment.

Le débat permettra également aux États Membres de l'ONU et à d'autres participants d'offrir des perspectives sur la manière dont le Conseil pourrait tenir ses engagements concernant l'amélioration des synergies avec d'autres organismes et organes consultatifs de l'Organisation des Nations Unies, tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, afin de s'attaquer efficacement aux facteurs profondément enracinés qui alimentent et entretiennent des conflits violents et prolongés.

Le mois de juin 2025 marquera le quatre-vingtième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. Cet anniversaire sera l'occasion de faire le point et donnera au Conseil la possibilité de déterminer comment il peut, dans l'exercice de son mandat, venir compléter une approche plus solide et mieux coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies pour : a) prévenir les conflits violents en soutenant les transformations économiques, sociales et politiques ; b) protéger les acquis du développement et préparer le relèvement rapide pendant les conflits ouverts ; c) promouvoir des transitions de la guerre à la paix à long terme et d'autres mesures visant à éviter un retour à la violence². Le débat fera également fond sur les discussions et décisions antérieures concernant le lien entre sécurité et développement ; il s'agira notamment de trouver de nouveaux moyens pour le Conseil de faire avancer

¹ Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 février 2011 (S/PRST/2011/4).

² Programme des Nations Unies pour le développement, « Development as a Pathway for Conflict Prevention and Recovery Regional Bureau for Arab States Framework » (2023).

l'application de ces décisions et de renforcer les capacités des États Membres de prévenir un retour au conflit et d'instaurer une paix durable.

Le débat a lieu à un moment où l'on risque de ne pas atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Dans le même temps, les conflits se multiplient et la demande d'aide humanitaire continue de dépasser les ressources disponibles. Le débat s'inscrira dans le prolongement des discussions consacrées à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix, et l'on partira du principe que la lutte contre la pauvreté et le sous-développement est un outil important de prévention. Chaque dollar investi dans la prévention, par l'intermédiaire de politiques visant à promouvoir la stabilité macroéconomique et la croissance, à renforcer les institutions et à soutenir le développement des populations locales, pourrait permettre de réaliser entre 26 et 103 dollars d'économies par rapport aux coûts qu'entraînerait un conflit, notamment les coûts liés à l'explosion des besoins humanitaires et la perte de production économique³. Il convient de rappeler que le Conseil de sécurité a reconnu que toute stratégie de prévention des conflits devait appréhender les causes profondes des conflits armés et des crises politiques et sociales dans leur globalité, notamment en favorisant le développement durable et l'élimination de la pauvreté⁴.

Contexte

Dès 1997, le Conseil était conscient de l'importance des questions de développement dans l'exercice de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis, le Conseil s'est penché sur une myriade de sujets connexes, notamment le rôle des entreprises dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits ; les ressources naturelles et les conflits ; le développement commun au service de la pérennisation de la paix ; les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conflits ; l'exclusion, les inégalités et les conflits ; les aspects mondiaux, régionaux et nationaux de la prévention des conflits, notamment les causes profondes des conflits et les liens étroits avec la pauvreté, les inégalités et le développement. Plus de 30 débats publics ont été organisés sur ce sujet au cours des 20 dernières années, et plusieurs résolutions et déclarations de la présidence ont été adoptées, dont les suivantes : [S/PRST/2024/2](#) (23 mai 2024), résolution [2282 \(2016\)](#), [S/PRST/2011/2](#) (21 janvier 2011), [S/PRST/2010/20](#) (13 octobre 2010), [S/PRST/2010/18](#) (23 septembre 2010) et [S/PRST/2010/7](#) (16 avril 2010).

En dehors du Conseil de sécurité, l'accent a également été mis sur les liens étroits entre le développement et la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur la relation qui existe souvent entre les conflits violents et la pauvreté et le sous-développement. Selon le *World Social Report* de 2025, une intensification des conflits en cours ou l'éruption de nouveaux conflits entraîneront de nouveaux retours en arrière dans l'action menée au niveau mondial pour éliminer la pauvreté. Dans le rapport de 2024 sur l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle, il est précisé que les conflits et la pauvreté s'exacerbent fréquemment l'un l'autre dans un cycle destructeur. Les conflits ont des effets néfastes sur l'économie et creusent les inégalités, aggravant directement la pauvreté. Ils diminuent la capacité productive des populations en occasionnant des pertes directes en vies humaines, en endommageant les écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, et en perturbant l'activité économique (baisse de la production agricole, réduction de la capacité de production manufacturière).

³ Hannes Mueller *et al.*, « The urgency of conflict prevention: a macroeconomic perspective », document de travail du Fonds monétaire international n° WP/24/256 (2024).

⁴ Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 22 septembre 2011 ([S/PRST/2011/18](#)).

Bien que la responsabilité de la prévention des conflits incombe au premier chef aux États et que les autorités et les gouvernements nationaux soient chargés de définir et d'orienter les priorités, les stratégies et les activités dans les domaines de la consolidation et de la pérennisation de la paix, il faut garder à l'esprit que le mandat du Conseil de sécurité inclut également la prévention et que le Conseil doit répondre aux alertes précoces lancées par le Secrétaire général ou d'autres organes de l'ONU. En outre, le Conseil a affirmé son appui aux initiatives visant à renforcer les moyens de prévention des États Membres, de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales, notamment en développant leurs capacités en matière d'alerte rapide, d'évaluation, de médiation et d'intervention⁵. Il a donc tout intérêt à ce que ces initiatives aboutissent et à ce qu'elles cadrent avec ses activités.

Questions devant servir à orienter le débat

Les États Membres souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes dans leurs interventions :

- À l'approche de son quatre-vingtième anniversaire, comment l'ONU peut-elle coordonner davantage ses activités de prévention des conflits et de consolidation et de maintien de la paix afin de mieux promouvoir une paix et un développement durables ?
- Quelles mesures concrètes le Conseil peut-il prendre, en lien avec les mandats des missions, pour consolider les fondements d'une paix durable et contribuer à d'autres activités menées pour promouvoir le développement économique et la paix durable ?
- Quelles pourraient être les modalités d'une collaboration entre le Conseil et d'autres organes et organismes des Nations Unies visant à renforcer ses capacités d'alerte précoce et d'analyse des conflits ? Quels nouveaux outils pourraient être utilisés à cet égard ?
- Sachant que les causes des conflits sont de nature différente et peuvent être multiples, selon le contexte et le type de conflit, quelles mesures particulières le Conseil peut-il prendre pour mieux analyser et comprendre les causes profondes et les facteurs de conflits dans un contexte donné et veiller à ce qu'ils éclairent la prise de décisions et la définition de ses mandats ?

Modalités de la réunion

Le débat public sera présidé par le Président de la République coopérative du Guyana, Mohamed Irfaan Ali. Les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres et États observateurs participants sont encouragés à y prendre part en se faisant représenter à un haut niveau.

L'inscription sur la liste des orateurs et oratrices pour le débat public ouvrira le lundi 16 juin 2025 à 9 h 30. Les États Membres qui souhaitent s'inscrire sur la liste doivent le faire via le module eSpeakers sur le portail e-deleGATE. Toute demande d'inscription doit s'accompagner d'une lettre dûment signée par le (la) Représentant(e) permanent(e) ou le (la) chargé(e) d'affaires par intérim et adressée à la présidence du Conseil de sécurité.

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre possible d'États Membres, les interventions ne devront pas dépasser quatre minutes.

⁵ Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 23 septembre 2010 (S/PRST/2010/18).

Intervenant(e)s

Les intervenantes et intervenants viendront de l'ONU et de l'Union africaine.
